

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 591

présenté par
M. Da Silva

TITRE

Au titre, substituer aux mots :

« la corrida : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité »,

les mots :

« la mise à mort de l'animal aux fins de spectacles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renommer la proposition de loi en « Proposition de loi pour abolir la mise à mort de l'animal aux fins de spectacles » afin de tenir compte de l'amendement déposé visant à interdire la mise à mort de l'animal tout en conservant les courses de taureaux et les combats de coqs.